



Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le
ID : 034-213400047-20240325-D20240308-BF



BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE D'AGEL

Fait à AGEL, le 25 MARS 2024

Le maire, Mr Patrick CABROL.

NOTE DE PRESENTATION

BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE FINANCIER UNIQUE

2023

TABLE DES MATIERES

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 034-213400047-20240325-D20240308-BF



Contenu

LE CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE D'AGEL _____	Erreur ! Signet non défini.
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT _____	3
LA SECTION D'INVESTISSEMENT _____	7
LES DONNEES SYNTHETIQUES _____	8

CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 034-213400047-20240325-D20240308-BF



L'article L2313-1 du code général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Agel.

Le 09 octobre 2023, par délibération, notre commune s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU. Le Compte Financier Unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant des documents.

- **La section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunt à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, les taxes, les locations, les prestations de service, les dotations et compensations versée par l'Etat.
- **La section d'investissement** est quant à elle liées aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section fond varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (attribuées essentiellement par l'ETAT, LA REGION OCCITANIE et le DEPARTEMENT DE l'HERAULT), le remboursement de TVA par l'ETAT, la taxe d'aménagement et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissement.

CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 034-213400047-20240325-D20240308-BF

TABLEAU DES RESULTATS

		Investissement	Fonctionnement
Réalisation de l'exercice 2023	Recettes	105 035.19	389 241.81
	Dépenses	135 810.60	291 045.68
Solde de réalisation de l'exercice	Excédent	0.00	98 196.13
	Déficit	- 30 775.41	
Reports de l'exercice 2022	Excédent	43 962.39	455 309.09
	Déficit		
RESULTAT DE CLOTURE	Excédent	13 186.98	553 505.22
	Déficit		
Solde Restes à réaliser		- 5 904.00	0.00
Résultat cumulé		7 282.98	553 505.22
Résultat financier de clôture		560 788.20	

CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

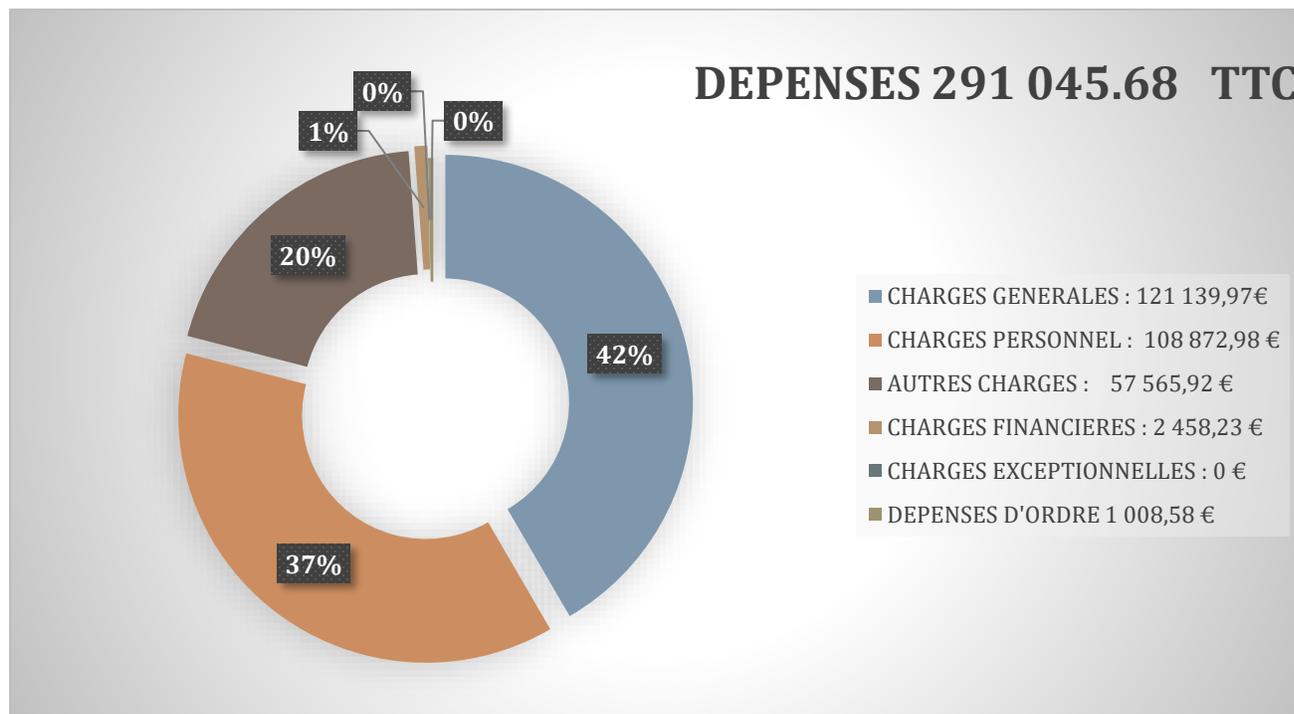
Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 034-213400047-20240325-D20240308-BF

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses générales :

Les principaux postes sont :

- la consommation en électricité des bâtiments et de l'éclairage public ;
- l'entretien des bâtiments et de la voirie communale ;
- la participation aux frais de scolarité et des services extra scolaires (cantine, garderie) dans le cadre du RPI AGEL-AIGUES-VIVES.

Les dépenses de personnel :

Pour 2023, la masse salariale de la commune est répartie selon les postes suivants :

- 1 agent titulaire à temps non complet
- 1 agent titulaire à temps complet
- 2 CDI à temps non complet
- 1 CDD à temps non complet

Les dépenses de gestion courante :

- Le montant des indemnités de fonction des élus s'élève à 27 996.08 €
- Les subventions aux associations sont d'un montant de 4 690.00 €

CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 034-213400047-20240325-D20240308-BF

Associations	4 690,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS BIZE-MINERVOIS	100,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS OLONZAC	100,00
AMITIES NOURRICIERES DEGUSTONS ETE	300,00
APE ECOLES RPI AGEL AIGUES-VIVES	0,00
ASOM ECOLE RUGBY OLONZAC	100,00
ASSOCIATION 2 ROUES RACING TEAM MINERVOIS COLLEGIENS	100,00
ASSOCIATION ACIENS COMBATTANTS	100,00
ASSOCIATION AGELLUM MAPLACE	300,00
ASSOCIATION APECAFO COLLEGE OLONZAC	100,00
ASSOCIATION DIANDE CHASSE AGEL	150,00
ASSOCIATION FNATH	100,00
ASSOCIATION PECHEURS QUARANTAIS	50,00
COOPERATIVE SCOLAIRE OCCE ECOLE AGEL	500,00
CROIX-ROUGE FRANCAISE	100,00
FOYER DES CAMPAGNES	300,00
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	100,00
OCCE VOYAGE SCOLAIRE 2023 2024	1 940,00
SECOURS CATHOLIQUE HERAULT	100,00
SYNDICAT DES CHASSEURS D'AGEL	150,00

CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

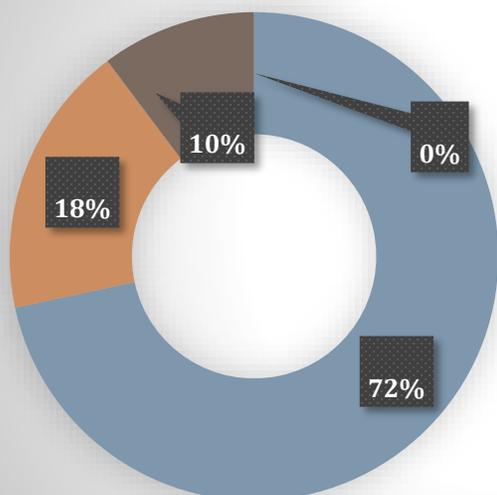
Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 034-213400047-20240325-D20240308-BF



RECETTES FONCT. : 389 241 81 €



■ IMPOTS et TAXES	: 278 808,65 €
■ DOTATIONS PARTICIPAT.	: 70 563,44 €
■ PRODUITS DES SERVICES	: 26 594,33 €
■ AUTRES RECETTES	: 7,19 €

Impôts locaux : 156 124 €

Les taux d'imposition n'ont pas été modifiés depuis 2017.

IMPOSITION	BASES 2022	BASES 2023	TAUX % 2022	TAUX % 2023
T.HABITATION	101 285	94 835	13.90	13.90
T.F. BATI	208 465	221 967	49.75	49.75
T.F. NON BATI	33 599	35 901	90.57	90.57

Autres taxes :

Les produits issus de la fiscalité reversée par le Communauté de communes MINERVOIS CAROUX s'élèvent à : **22 848.26 €**

Fonds de péréquation communale : **5 701.00 €**

Taxe sur les pylônes électriques perçue : **33 552.00 €**

CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 034-213400047-20240325-D20240308-BF



Taxe sur la consommation finale d'électricité perçue : **4 347.89 €**

Taxe additionnelle aux droits de mutation ou de publicité foncière perçue : **56 235.50 €**

Les dotations de l'Etat et participations principales perçues en 2023 :

Dotation Forfaitaire	23 880.00 €
Dotation de Solidarité Rurale	21 757.00 €
Dotation Nationale de Péréquation	6 683.00 €
Dotation aux élus locaux	4 762.00 €
Dotation (nouvelle) Biodiversité	6 000.00 €

Autres prestations :

LA POSTE nous verse une participation aux frais de fonctionnement de l'Agence Postale Communale : **15 408 €**

Montant des loyers et redevances encaissés :

Logements locatifs 1 place de l'Eglise et 1 rue de la fontaine ; salle des fêtes ; court de tennis ; terrains syndicat des chasseurs = **10 770.32 €**
Occupation du domaine public par le marché des producteurs = **780.00 €**

CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

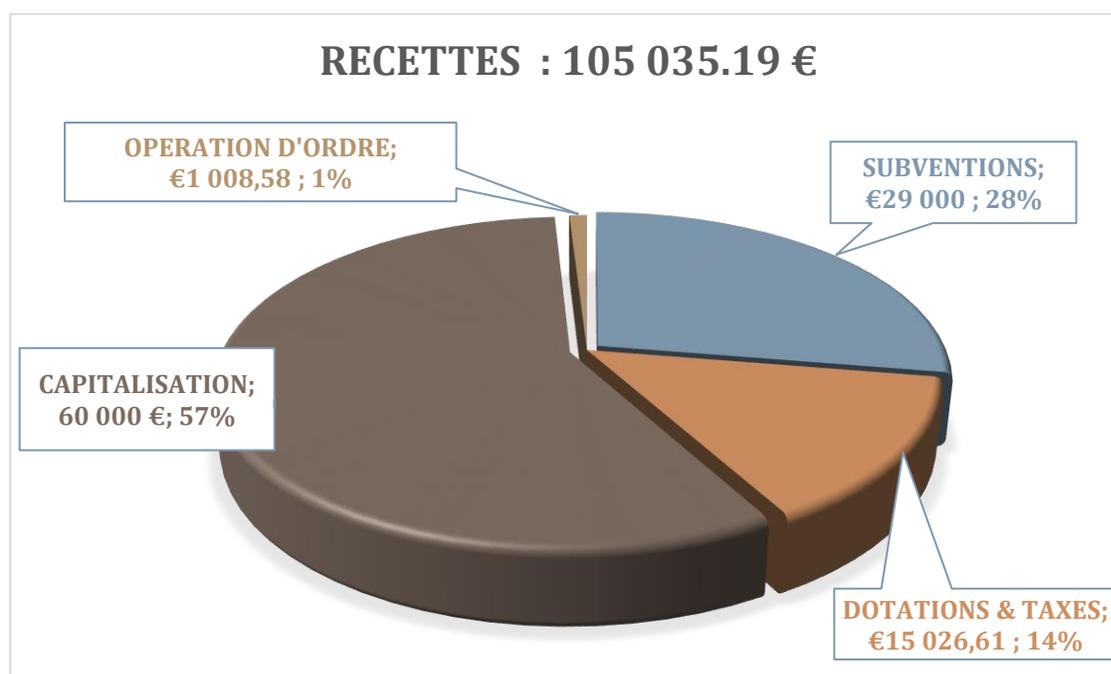
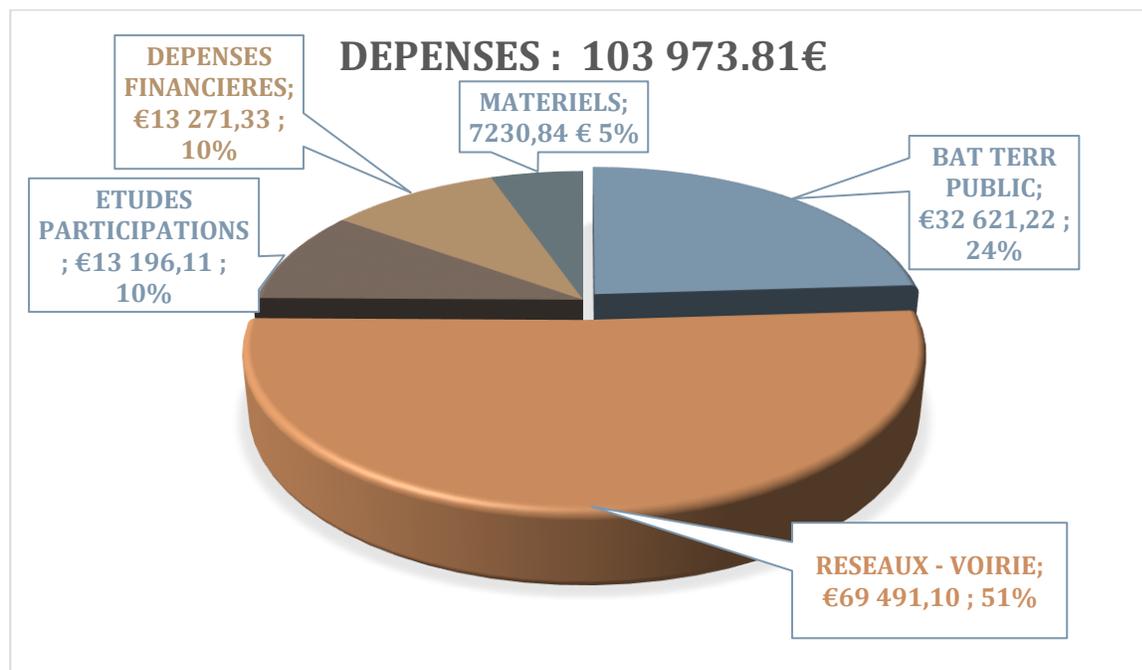
Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 034-213400047-20240325-D20240308-BF

LA SECTION D'INVESTISSEMENT



CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 034-213400047-20240325-D20240308-BF

DEPENSES D'EQUIPEMENT :

Les principales dépenses d'investissement 2023 concernent :

- Modernisation de l'éclairage public.
- Travaux sur les bâtiments communaux rue de la fontaine.
- Travaux et pose d'un garde-corps à la « Bergerie » route d'Aigues-Vives.
- Réfection de la voirie rue principale.
- Installation de nouveaux chauffages à l'école.



COUR DE LA MEDIATHEQUE



RUE PRINCIPALE



CADRE GENERAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 034-213400047-20240325-D20240308-BF

LES DONNEES SYNTHETIQUES

La gestion de la dette

L'encours de dette au 31 décembre 2023 se répartit de la manière suivante :

1 emprunt à taux fixe 4.31 % relatif à l'achat immobilier 1 rue de la Fontaine.

Pour 2023, le montant du remboursement en capital de la dette est de 11 921.10 € ; le montant de remboursement des intérêts de la dette est de 2 458.26 €.

Capital restant dû au 31/12/2023 : 49 545.04 €

RATION D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT = 3.69 %

Informations statistiques, fiscales et financières

Informations statistiques	valeurs
Population totale	248
Nb de résidences secondaires	41

Potentiel fiscal et financier		valeur par hab pop dgf	moyenne nationale DU POTENTIEL FINANCIER PAR HABITANT de la strate
Fiscal	Financier		
146 708 €	170 466 €	589.85 €	728.84 €

Informations financières ratios	valeurs	moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnemt/pop	1169.50	759
Recettes réelles de fonctionnemt /pop	3405.45	1044
Dépenses d'équipement / pop	440.90	575
Dotation Générale Fonct / pop	219.03	204